

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M R C D E L A M A T A P É D I A

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 4 novembre 2019, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Monsieur Marcel Belzile, maire, souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture du *Protocole de séance du conseil municipal*.

Résolution 2019-11-352

Ordre du jour

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

P R O V I N C E D E Q U É B E C

M R C D E L A M A T A P É D I A

M U N I C I P A L I T É D E S A Y A B E C

Réunion ordinaire

4 novembre 2019

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux d'octobre 2019;
5. Comptes à accepter – Octobre 2019;
6. Administration :
 1. Suivi du maire;
 2. Règlement 2019-08 – Traitement des élus – Adoption;
 3. Déclaration des intérêts pécuniaires (Dépôt);
 4. Taux d'intérêts et pénalités 2020;

5. États comparatifs (Dépôt);
 6. Rencontre préparatoire budget 2020 – Date à fixer;
 7. Directeur général et secrétaire-trésorier – Permanence;
 8. Planification stratégique (Dépôt);
 9. Politique de dons;
 10. Mallette S.E.N.C.R.L. – Paiement de facture;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Journal L'Écho Sayabecois – Vœux de Noël;
 2. Rencontre de coordination MTQ;
 3. CAUREQ;
 8. Sécurité publique :
 1. ;
 9. Transport :
 1. Projet en commun avec la ville d'Amqui – Pelle;
 2. Lettre d'entente – Monsieur Stéphane Doiron;
 3. Opérateur à l'enlèvement de la neige – Embauche;
 4. Opérateur sur appel – Embauche;
 5. Journaliers – Fin d'emploi;
 10. Hygiène du milieu :
 1. ;
 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Madame Marie-Claude Poirier, responsable de l'entretien paysager – Départ;
 12. Loisir et culture :
 1. Prix Hommage bénévolat-Québec 2020;
 13. Santé et bien-être :
 1. ;
 14. Projets d'investissement :
 1. Travaux de resurfaçage sur le 2e rang (RIRL);
 2. Travaux de voirie 2e rang AIRRL;
 3. Travaux de voirie Route Pouliot;
 15. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 2. _____;
 3. _____;
 16. Période de questions;
 17. Prochaine réunion – 2 décembre 2019;
 18. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

Résolution 2019-11-353

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance d'ajournement du 22 octobre 2019 tels que rédigés.

Résolution 2019-11-354

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois d'octobre 2019 annexé au présent procès-verbal, pour un montant de 18 205.67 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

- 6.1. Suivi du maire concernant différents dossiers :
- Sommet Matapédien;
 - Consultation concernant le plan stratégique – 4 décembre 2019;
 - Projet biomasse;
 - Rencontre maire et conseillers;
 - Motion de remerciements Ébénisterie B. Côté;
 - Dossier des villas.
-

Résolution 2019-11-355

**Administration – Règlement
2019-08 – Relatif au
traitement des élus
municipaux**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT 2019-08
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Sayabec est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipal, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a été donné lors de la réunion ordinaire du 7 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2019-02 et ses amendements.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices suivants.

ARTICLE 4

Le salaire annuel versé au maire pour l'exercice financier 2018 était de 8 640.36 \$ et une allocation de dépenses de 4 320.24 \$.

Pour l'exercice financier 2019, le projet de règlement propose une rémunération de base annuelle pour le maire de 9 038.16 \$ et une allocation de dépenses annuelles de 4 519.08 \$.

ARTICLE 5

Le salaire annuel versé aux conseillers pour l'exercice financier 2018 était de 2 880.24 \$ et une allocation de dépenses de 1 440 \$.

Pour l'exercice financier 2019, le projet de règlement propose une rémunération de base annuelle pour les conseillers de 3 066.08 \$ et une allocation des dépenses annuelles de 1 533.04 \$.

ARTICLE 6

Le salaire versé au maire suppléant est de 88.68 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

ARTICLE 7

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 8

La rémunération de base annuelle du maire et des conseillers sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2020, selon un pourcentage égal à celui de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, tel qu'établi par Statistiques Canada pour la période précédente de 12 mois.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 4 NOVEMBRE 2019

Marcel Belzile
Maire

Joël Charest
Directeur général et
secrétaire-trésorier

6.3. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, remet aux membres du conseil municipal le formulaire de *Déclaration des intérêts pécuniaires* et leur rappelle leur obligation de remplir le document et le rapporter avant le 4 janvier 2020.

Résolution 2019-11-356

Administration – Taxes municipales – Taux d'intérêts et pénalités 2020

CONSIDÉRANT

l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale qui stipule qu'une *municipalité locale peut décréter qu'une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles;*

Il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'imposer, à compter de l'exercice financier 2020, une pénalité de 0,5 % sur toute créance impayée par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

-
- 6.5. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, procède au dépôt des états comparatifs.
- 6.6. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil municipal que la rencontre pour la préparation du budget 2020 a été fixé au samedi 23 novembre 2019 à compter de 8 h 30.
-

Résolution 2019-11-357

**Administration – Directeur
général et secrétaire-trésorier
– Permanence**

CONSIDÉRANT que l'embauche de monsieur Joël Charest au poste de directeur général et secrétaire-trésorier comportait une période de probation de 6 mois;

CONSIDÉRANT que cette probation de 6 mois se termine avec succès en date du 16 novembre 2019;

Il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'officialiser la permanence de monsieur Joël Charest au poste de directeur général et secrétaire-trésorier à la municipalité de Sayabec en date du 16 novembre 2019.

-
- 6.8. Monsieur Marcel Belzile, maire, informe les membres du conseil municipal ainsi que les contribuables présents que dans le cadre du renouvellement de la planification stratégique, une consultation publique aura lieu le 4 décembre prochain à compter de 19 h au centre communautaire de Sayabec.
- 6.9. Monsieur Marcel Belzile, maire, fait la présentation de la nouvelle *Politique de don de la Municipalité de Sayabec*.
-

Résolution 2019-11-358

**Administration – Politique de
don**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter la nouvelle politique de don tel que présentée et jointe à la présente résolution.

Résolution 2019-11-359

**Administration – Mallette
S.E.N.C.R.L. – Paiement de
facture**

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

le paiement de la facture 115763 de la firme Mallette S.E.N.C.R.L. au cout total de 57 941.65 \$, taxes incluses, pour les services professionnels rendus pour la vérification comptable de l'année financière 2018 ainsi que la reddition de comptes des différents projets. Cette dépense sera payée à même le budget courant.

Résolution 2019-11-360

**Journal L'Écho sayabécois –
Vœux de Noël**

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de faire l'achat d'un espace publicitaire d'une page complète dans l'édition de novembre au cout de 75 \$ dans le journal L'Écho Sayabécois pour l'expression des vœux de Noël et du Nouvel An.

Résolution 2019-11-361

**Invitation – Rencontre de
coordination MTQ**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à la rencontre d'information et de coordination concernant le processus régional d'alerte et de mobilisation en période hivernale organisée par le MTQ le mardi 5 novembre 2019 à compter de 13 h au Centre Réjean-Malenfant à Saint-Antonin. Il n'y a pas de cout pour cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-11-362

**Invitation – Rencontre
d'information CAUREQ**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire monsieur Marcel Belzile, maire, à la rencontre d'information organisée par la CAUREQ le 28 novembre 2019 à compter de 19 h 30 à la salle du conseil du centre administratif de la MRC de La Matapédia. Il n'y a pas de cout pour cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

-
- 9.1. Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, demande qu'un vote à scrutin public soit tenu pour la question du projet d'achat d'une pelle mécanique en commun avec la ville d'Amqui. Le vote est tenu :
Pour : Patrick Santerre, Bruno Côté et Marie Element
Contre : Jimmy Bouillon, Frédéric Caron et Manon Lacroix.

Comme il y a une égalité, le vote de monsieur Marcel Belzile, maire, est prépondérant. Monsieur Belzile se prononce en faveur de la demande.

Résolution 2019-11-363

Transport – Projet en commun – Pelle mécanique

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec et la ville d'Amqui désirent présenter un projet d'acquisition d'une pelle mécanique sur roues dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu à la majorité par les membres du conseil municipal de Sayabec que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sayabec s'engage à participer au projet d'acquisition d'une pelle mécanique sur roues et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la Ville d'Amqui organisme responsable du projet.

Résolution 2019-11-364

Ressources humaines – Lettre d'entente – Monsieur Stéphane Doiron

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver la lettre d'entente #114-SAY-2019-01 concernant la création du poste de journalier aux travaux publics et d'autoriser messieurs Marcel Belzile, Maire, et Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile à cette fin.

Le contenu de la lettre d'entente sera effectif rétroactivement au 10 juin 2019.

Résolution 2019-11-365

Ressources humaines – Opérateur à l'enlèvement de la neige – Embauche

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'embauche de monsieur Stéphane Doiron, au poste d'opérateur à l'enlèvement de la neige, du 17 novembre 2019 au 25 avril 2020.

Résolution 2019-11-366

Ressources humaines –
Opérateurs sur appel –
Embauche

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer l'embauche de messieurs Bruno Lefrançois et Emmanuel Santerre, au poste d'opérateurs sur appel pour l'enlèvement de la neige, du 17 novembre 2019 au 25 avril 2020.

Résolution 2019-11-367

Ressources humaines –
Journaliers – Fin d'emploi

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la fin d'emploi de messieurs Bruno Lefrançois et Serge Tremblay, journaliers, au 12 octobre 2019.

11.1 Monsieur Marcel Belzile, maire, informe les membres du conseil municipal de la réception de la lettre de démission de madame Marie-Claude Poirier, responsable de l'entretien paysager à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-11-368

Aménagement et urbanisme –
Motions - Madame Marie-
Claude Poirier –
Remerciements

Proposé par monsieur Patrick Santerre, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères remerciements à madame Marie-Claude Poirier, responsable de l'entretien paysager pour la municipalité, pour le magnifique travail effectué aux cours de ses nombreuses années au service de la municipalité.

12.1. Monsieur Marcel Belzile, maire, informe les membres du conseil municipal que la période de mise en candidature pour la 23^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec est en cours et se termine le 5 décembre prochain.

Résolution 2019-11-369

Projet d'investissement –
Réception définitive - 2^e rang
– RIRL

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour

et au nom de la municipalité de Sayabec, le certificat de réception définitive pour les travaux de resurfaçage mince du 2^e Rang (RIRL).

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent la libération de la retenue de garanti à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. au montant de 10 190.77 \$, taxes incluses. Ils autorisent qu'une somme de 9 305.53 \$ représentant le sous-total de la facture soit remboursée à même le règlement 2017-16. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 885.24 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2019-11-370

**Projet d'investissement –
Réception définitive - 2^e rang
– AIRRL**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, le certificat de réception définitive pour les travaux de voirie 2^e Rang (AIRRL-2017-345).

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent la libération de la retenue de garanti à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. au montant de 54 331.97 \$, taxes incluses. Ils autorisent qu'une somme de 49 612.32 \$ représentant le sous-total de la facture soit remboursée à même le règlement 2017-17. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 4 719.64 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2019-11-371

**Projet d'investissement –
Réception définitive – Route
Pouliot**

Proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, le certificat de réception définitive pour les travaux de voirie sur la route Pouliot (RIRL-2017-533)

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent la libération de la retenue de garanti à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. au montant de 30 139.16 \$, taxes incluses. Ils autorisent qu'une somme de 27 521.06 \$ représentant le sous-total de la facture soit remboursée à même le règlement 2017-16. Le montant de la TPS ainsi que le montant de la TVQ pour un montant total de 2 618.09 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

Résolution 2019-11-372

Levée de la séance

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 12.

Marcel Belzile
Maire

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib